

MOTION URGENTE
des députés Pascal Luisier, PDCB, Willy Giroud, PLR, Xavier Moret, PLR, Nicolas Voide, PDCB, et cosignataires concernant la réintroduction du blocage financement des vins (11.09.2012) 4.207

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: Augmentation dangereuse des stocks de vins en cave. Paiement partiel de la vendange 2011 aux producteurs. Mévente de certains vins indigènes.

Imprévisibilité: Il était impossible de prévoir que le marché des vins d'entrée de gamme allait s'écrouler à un point tel, qu'il n'y a dans certains cas, plus de marché ni d'offre de prix de la part de la grande distribution.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: Les vendanges 2012 approchent, et certains encaveurs ont encore une partie de leurs cuves occupées par la récolte 2011. Bon nombre de producteurs n'ont touché qu'une petite partie du produit des dernières vendanges et ne pourront pas faire face à leurs obligations si les derniers versements 2011 n'interviennent pas rapidement.

La viticulture valaisanne vit des jours très difficiles.

En effet, alors que les vendanges 2012 approchent à grands pas, de nombreux propriétaires encaveurs et marchands de vins ont encore dans leur cave d'importants stocks de vins provenant de la récolte 2011. Quant aux vigneron producteurs, ils sont encore très nombreux à n'avoir touché qu'une petite partie du produit des vendanges 2011.

Cette situation est en grande partie due à l'effondrement du marché du vrac pour les vins d'entrée de gamme tels que les fendants, gamays ou pinots. Pour ces vins, la demande en provenance de la grande distribution suisse est quasiment nulle. Il n'y a donc plus de marché, ni de prix de référence. C'est la porte ouverte à tous les abus. Certains propriétaires encaveurs ou marchands de vins, confrontés à de grandes difficultés de trésorerie, sont amenés à accepter des prix dérisoires, contribuant ainsi à accentuer encore la baisse générale du niveau des prix sur le marché.

Il est donc urgent de réagir afin que des commerces, dont la pérennité financière n'est pas en cause, ne disparaissent corps et biens en raison de difficultés de trésorerie passagères.

Le PDCC avait proposé en décembre 2011 la réintroduction du procédé dit du «blocage financement des vins». Pour mémoire il s'agit d'un procédé par lequel le propriétaire encaveur ou marchand de vins se voit octroyer un crédit bancaire de courte durée, contre garantie de l'Etat, ce dernier étant lui-même garanti par le stock de vins en cuve chez l'encaveur.

Il n'y a donc aucune sortie d'argent pour l'Etat du Valais puisque celui-ci n'intervient qu'en tant que donneur de gage.

Le seul cas où l'Etat pourrait être appelé à passer à la caisse, serait celui d'une faillite, au terme de laquelle la vente du stock de vins ne couvrirait pas totalement la dette bancaire. Le risque est donc fort limité.

En réponse à l'interpellation urgente du PDCC, le Conseil d'Etat expliquait que la réintroduction du «blocage financement des vins» n'était pas nécessaire car d'autres outils étaient à disposition du monde vigneron. La réalité du terrain est tout autre. En effet, si des organismes étatiques tels le Centre de compétence financière ou l'Office valaisan de cautionnement proposent bien des aides financières à l'économie valaisanne, aucun d'entre eux n'accepte de prêter le moindre denier sur la seule garantie du stock de vins. Or, ce stock est bien souvent le plus important poste de l'actif du bilan de l'encaveur, et souvent le seul encore franc d'hypothèque. Les outils en question, s'ils sont certes les bienvenus pour certaines entreprises valaisannes, ne sont toutefois pas adaptés à la réalité et la spécificité du monde viticole, raison pour laquelle, au travers de la présente motion urgente nous demandons la réintroduction du «blocage financement des vins».

Cet outil a existé durant de longues années et jusqu'en 2004 en Valais. Il est actuellement en vigueur et donne satisfaction dans les cantons viticoles que sont Genève, Vaud et Neuchâtel.

Le monde viticole, en proie, à de grandes difficultés, ne comprendrait pas que notre canton, le plus grand canton viticole de Suisse, dont les finances sont par ailleurs en bien meilleure santé que celles des autres cantons producteurs, n'accepte pas de réintroduire un tel outil.

Conclusion:

Nous demandons donc au Conseil d'Etat de réintroduire le principe du «blocage financement des vins», tel qu'il existait dans la législation valaisanne avant 2004.

Cependant, afin de s'assurer que les fonds ainsi obtenus servent bien à payer les fournisseurs de vendange ou de vins, et non à régler d'autres dépenses commerciales, nous demandons au Conseil d'Etat de prévoir que toute utilisation de ces fonds, à d'autres fins, soit strictement interdite et entraîne l'annulation du contrat.

Sion, le 11 septembre 2012
(09h05)

Pascal Luisier, député, PDCB
Willy Giroud, député, PLR
Xavier Moret, député, PLR
Nicolas Voide, député, PDCB
et cosignataires